

JOURNAL DE LA HAYE.

TABLE DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
Par an... 26 fl. 30 fl.
Trois mois... 14 » 16 »
Six mois... 7 » 8 »

BUREAU DE LA REDACTION,
à La Haye, Loge N° 120, derrière le Prinsgracht (N° 120).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES:
Chez M. Van Nieuwen, Libraire, N° 120, derrière le Prinsgracht.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de la Haye.

LA HAYE 3 Juin.

Voyage de S. M. l'empereur de Russie.

Hier matin, de très-bonne heure, favorisés par un vent d'est, les trois pyrscaphes le Cycloop, le Mérapé et le... ont pris la mer, en sorte que l'empereur sera probablement arrivé à Londres dans la journée d'hier.
Les journaux de Berlin disent que l'empereur de Russie a fait un voyage de St.-Petersbourg à Berlin en 4 jours 7 heures. La... du monarque était ignorée par tout le monde, car... du voyage et l'ordre du départ sont arrivés à la... et le comte Orloff, aide-de-camp général n'a pas même... temps de se munir de tous les objets de toilette, nécessaires... un si long voyage.
On sait que le Morning Post avait, de son côté, annoncé, d'après le tenant d'une source officielle, que l'empereur ne viendrait pas l'Angleterre cette année-ci.
En parlant de la prochaine arrivée de l'empereur à Londres, le Times remarque que le voyage de S. M. s'est effectué avec... peut plus de mystère et de promptitude. L'empereur débarquera à Londres, presque aussitôt que la nouvelle de son départ... sera parvenue de St.-Petersbourg. L'article du Times se... par l'observation, que l'arrivée de l'empereur est un... formel à l'assertion qui, en France, était passée à l'état... et semblait prendre racine aussi en Angleterre, d'une... mortelle entre Londres et St.-Petersbourg. Et cet... enement, dit-il, fera faire l'opposition chez nous, qui s'obstine à représenter chaque preuve de bonne amitié donnée, en... par l'Angleterre à la France, comme une marque... dirigée contre la Russie. « Le monde apprendra que... Victoria peut recevoir l'empereur Nicolas au printemps, mais renoncera pour cela à l'espoir de voir le roi Louis-Philippe... elle en automne. »

Nous publions plus loin in extenso, à titre de document historique, la lettre encyclique du pape Grégoire XVI contre les sociétés bibliques.

Coup d'œil sur la situation de l'Espagne.

On ne pourrait se tromper disoit dernièrement le Times, en supposant que le ministère de Narvaez est plus que ses prédécesseurs à l'abri d'un renversement, occurrence qui d'ailleurs paraît... comme en Espagne qu'un changement de temps, une variation de la mode, ou une fantaisie de la camarilla royale.
Le principal soutien de Narvaez c'est l'armée; malheureusement pour lui on a lieu de croire que l'enthousiasme militaire qu'il était parvenu à exciter pour sa personne, se refroidit de jour en jour. Cette circonstance est d'autant plus affligeante que Narvaez ne doit en vouloir qu'à lui-même si tôt ou tard l'armée déserte sa bannière. En effet nous voyons que le nouveau chef du cabinet espagnol a de la peine à éviter l'écueil contre lequel s'est brisé l'esquif politique d'Espartero, de Gonzalez Bravo et de... d'autres que les évènements portent au faite du pouvoir. Le vertige des grands rôles paraît le gagner. Déjà il s'est aliéné ses plus fidèles partisans, son régiment favori des sapeurs et mineurs (los Yugenieros) et la cause de cette brouillerie, momentanée nous nous plaisons à le croire, est de nature à confirmer les observations que nous venons d'avancer. Narvaez exige qu'on lui rende les honneurs militaires qui, d'après les réglemens de discipline en Espagne, ne sont dus qu'à la royauté. Le régiment des Yugenieros qui déjà auparavant avait protesté par écrit contre l'interprétation que son général juge à propos de donner à ces réglemens, a bravé son courroux dernièrement, en descendant aux tambours de battre aux champs et aux soldats de sortir du poste à son passage. Puis en réponse aux...

explications que Narvaez lui fit demander sur cette omission flagrante d'honneurs militaires, le capitaine d'un des postes réfractaires, a fait dire au général que l'ordenanza défend positivement que le salut royal soit rendu à un officier général lorsque le souverain se trouve dans la capitale. »

Mais la vacillation de l'ascendant militaire de Narvaez n'est pas la seule considération qui fait douter de la stabilité de son cabinet. La tranquillité apparente qui règne en ce moment dans la Péninsule ne doit pas en imposer à l'observateur réfléchi, à l'égard de l'incertitude dont les destinées futures de ce pays paraissent encore être entourées.

Un des bons auteurs espagnols a dit avec raison : « Les peuples de même que les familles, ne peuvent se contenter d'une position; il leur faut encore un état normal; il ne leur suffit pas de s'être placés; il faut qu'ils s'établissent. »

Eh bien, il est naturel qu'après les troubles par lesquels elle vient de passer, l'Espagne cherche à se créer un état normal, une position fixe; c'est là pour elle une question vitale; c'est là le problème que ses gouvernans sont appelés à résoudre; c'est là enfin ce qui constitue la plus grande difficulté pour le pouvoir en Espagne.

Si maintenant nous jetons un coup-d'œil sur la situation des esprits au-delà des Pyrénées, nous y remarquons toujours trois partis saillans : les ultra-monarchistes, les modérés et les ultra-libéraux. Actuellement ce sont les modérés qui dominent, si toutefois c'est dominer que d'avoir momentanément le dessus dans une lutte effrénée de passions et d'intérêts opposés. L'histoire est là qui nous l'enseigne, dans toute guerre de parti, le triomphe de l'un est pour l'autre une occasion de répit; et quand les vainqueurs ne peuvent songer qu'à s'installer, les vaincus ont le temps de se recueillir et de se rallier. Un régime basé uniquement sur la défaite d'un principe hostile ne saurait donc être bien solidement assis, puisqu'il est un motif de destruction ou de transformation pour ceux sur lesquels il a passagèrement l'avantage — et tôt ou tard il en advient une nouvelle collision.

Pour qu'une nation soit heureuse, il faut que son gouvernement soit stable; pour qu'un pouvoir soit stable, et puisse résister à la longue aux attaques, aux menées et aux calculs de ses ennemis, il faut qu'il réponde à tous les besoins du pays, qu'il promette satisfaction à ses intérêts légitimes et qu'il impose autant et plus par sa force morale que par la force de ses ressources.

L'Espagne sent évidemment le besoin de rentrer dans le calme qui lui est si nécessaire; elle sent que pour obtenir ce repos il lui faut un pouvoir qui ait la plus essentielle des conditions, la stabilité. Elle s'agite, elle se débat, elle lutte avec elle-même pour trouver le régime qui lui convient le mieux.

Or, cet état de choses ne peut durer; il mène nécessairement à la dissolution ou à la réaction. La dissolution pour l'Espagne c'est la démocratie, — si elle s'y lance elle est perdue sans retour. La réaction c'est le raffermissement complet de la monarchie. Oui, quoiqu'on dise, l'état monarchique est le seul gouvernement qui convienne aux Espagnols, le seul qu'ils comprennent, le seul qu'ils veulent, et cela est si vrai, que si jamais le parti soi-disant républicain prend le dessus, le peu de temps qu'il sera appelé à rester debout, il ne se maintiendra qu'au moyen de la dictature. Mais nous le répétons, la république est impossible en Espagne et mènerait droit à la dissolution de ce corps déjà si énervé, si démembré.

Le Times et le Journal des Débats au sujet de l'Indostan.

Nous avons reproduit dans notre numéro du 30 mai, un article du Journal des Débats sur la tournure que prennent les af-

aires dans l'Indostan. On se rappelle que la feuille française avance, que l'influence russe accroît dans les Indes; à mesure que la prépondérance des Anglais y décline; que la Russie est enfin saisie des clefs de l'Industan; et que dans les derniers temps, elle est parvenue à organiser par les princes indigènes, une ligue formidable contre l'Angleterre.

Dans un de ses derniers numéros, le Times fait une vigoureuse sortie contre la feuille parisienne. L'article en question, dit-il, n'a pas du tout l'air d'avoir été écrit à la hâte et pour le remplissage quotidien. Cependant, il est pour nous d'une obscurité désespérante, d'autant plus qu'il nous vient d'un journal qui ne s'écarte presque jamais du bon sens et des bons principes, et que tout le monde sait être l'organe avéré du gouvernement français.

Le Times dit ensuite, que l'article des Débats est écrit par un visionnaire, lequel, dit-il, ne connaît l'Orient et la politique nationale par trop extravagante; rêve une vaste confédération hostile à l'Angleterre, confédération aussi belle que le beau palais d'Aladin, et par conséquent également facile à créer.

Puis reprenant le ton sérieux, le journal anglais regrette que son confrère de France, se soit laissé égarer par de semblables élucubrations, dont la publication est, à ses yeux, une marque d'ignorance absurde au dernier point, et d'une présomption extrême.

Le Times termine son article par ces mots. Ni dans les Indes, ni en Europe il n'y a rien qui autorise ces folles assertions. Si elles sont publiées afin de jeter la discorde entre l'Angleterre et la Russie, il est évident qu'elles ne peuvent produire que l'effet opposé.

C'est sur les actes et les assurances même de la Russie que nous devons régler notre conduite envers elle, et non sur la prétendue existence de combinaisons faibles et monstrueuses qu'on lui attribue chimériquement, et qui, si elles étaient vraies, n'aboutiraient qu'à sa propre ruine.

Actualités des Etats-Unis.

Nous avons donné dans notre journal d'après hier le sommaire des nouvelles qui ont éclaté à Philadelphie. Nous donnons aujourd'hui les détails que le steamer Libanus nous apporte de nouvelles affligeantes des Etats-Unis. Dans les journées des 6, 7 et 8 mai, des troubles d'une nature fort grave ont éclaté à la ville de Philadelphie. Le sang a coulé et l'incendie a promené ses ravages dans une partie de cette vaste et populeuse cité.

Depuis plusieurs années, le nombre des catholiques irlandais qui sont venus s'établir aux Etats-Unis est tellement grand qu'ils ont acquis une sorte de prépondérance politique, au point de devenir la jalousie des aborigènes eux-mêmes. C'est surtout à New-York et à Philadelphie qu'ils forment des corporations puissantes réunies entr'elles par un lien commun, le souvenir de la patrie. En se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, elles tiennent toujours la balance en suspens entre les partis américains et la font pencher dans les élections, par exemple, pour celui qui leur offre le plus de garanties ou d'avantages.

Pour neutraliser cette puissante influence, un parti nombreux s'est formé; il a pris le titre de Native Americans (les Américains natifs); il est composé indistinctement de whigs et de démocrates, et tous ses efforts tendent à combattre l'influence étrangère et en particulier celle des catholiques irlandais. Ainsi ils demandent que la durée du séjour nécessaire pour la naturalisation soit portée à une période plus longue que celle qui est exigée aujourd'hui (5 ans), et que les places de l'état ne soient accordées qu'avec une extrême réserve aux étrangers naturalisés. La presse et les orateurs de la nouvelle association élèvent à haute voix et répètent sur tous les tons que la suprématie

feuilleton du Journal de La Haye. — 3-4 juin 1844.

UN HOMME SÉRIEUR. (1)

XXVI.
En sortant de chez son beau-frère, M. de Pontailly se fit conduire, au meilleur trot de ses chevaux, à l'hôtel de Castille, où il trouva son protégé.
— Faites votre barbe, lui dit-il pour première parole.
— Ma barbe! fit Moréal.
— Votre barbe. Il me semble que je parle français.
— Mais, reprit le vicomte en riant, permettez-moi de vous faire observer que je porte toute ma barbe, et que par conséquent je ne la fais jamais.
— Avez-vous envie d'épouser Henriette?
— Pouvez-vous m'adresser une telle question?
— En ce cas, faites votre barbe, et tôt; moustaches, royale, favoris, rasés tout.
— Parlez-vous sérieusement? demanda Moréal, qui, quoique habitué aux sautes d'humeur singulières du marquis, trouvait l'originalité un peu forte.
— C'est un engagement, le sacrifice de votre barbe est une des clauses de votre mariage, et vous n'êtes engagé en votre nom.
— Avant tout, veuillez dire ce que je vous demande.
— Mais au moins, dit le vicomte, si je vous obéis, daignerez-vous me tirer de l'ingénuité où vous me plongez depuis dix jours? Me direz-vous où est Mlle Henriette?
— Si, au lieu de discuter, vous étiez à l'ouvrage, dans une demi-heure vous seriez près d'elle.
— Moréal se dirigea vers son cabinet de toilette avec un empressement qui fit sourire le vieillard.
— A la bonne heure! dit-il en prenant un livre sur une table, voici un volume de Chateaubriand qui me fera prendre patience, tandis que vous purgerez votre visage de cette superfluité qui choque si fort mon beau-frère.
Cinq minutes après, le vicomte se tenait dans la chambre, la figure rasée des tempes au nond de la gorge.
— A merveille, dit le marquis avec un sourire de bonne humeur, la métamorphose est complète, mais vous n'y avez rien; barbu ou rasé, vous êtes toujours un joli garçon.
— Pourquoi que Mlle Henriette ne me trouve pas trop laid, accommodé de la sorte: répondit Moréal avec un accent d'inquiétude qui augmenta la gaieté du vieillard.
— Dans ma jeunesse, portions-nous la barbe? répondit-il en riant, nous n'en étions pas pour cela plus mal accueillis des femmes. A présent, au lieu de mettre cette redingote un peu trop cavalière, choisissez dans votre garde-robe le vêtement le plus sérieux, et dans votre tête, si vous m'en croyez, le vicomte exécuta ce qu'il avait dit, et se fit rasé, et un instant après il reparut dans une tenue que son valet d'honneur rendant visite à son premier président eût trouvée suffisamment digne et sévère.
— De mieux en mieux, dit M. de Pontailly après avoir fait subir au costume de son protégé un examen scrupuleux; maintenant votre chapeau, et par tons. Que faites-vous, malheureux? ajoutez-lui en voyant le vicomte ouvrir un petit coffret de paillarderie, des gants jaunés! Vous voulez donc tout gâter. Apprenez qu'à dater d'aujourd'hui, vous êtes ce qu'on appelle, en langage parlementaire, un homme sérieux. Ceci veut dire: plus de cravache, plus d'éperons, plus de cigares, plus de redingote courte, plus de cravate de couleur, plus de pantalon, à la matelotte; plus de musique, plus de danse, plus de poésie; plus de joyeux rire, plus de causerie sans prétention, plus d'esprit impromptu. En revanche, le démaroche grave, le front-soucieux, le regard altier, la bouche pincée, l'air compassé; le ton péremptoire, l'accent emphatique, le geste solennel, la parole abondante, le corveau vide; beaucoup de prétentions, passablement d'ennui, un peu de ridicule: un homme sérieux enfin.
— L'emploi me paraît peu divertissant, répondit Moréal en respirant fortement, comme oppressé par la longue tirade du marquis.
— Se mari-t-on pour s'amuser? De plus, n'oubliez pas que vous êtes l'auteur d'un ouvrage appelé aux plus illustres et aux plus graves suffrages: Essai sur la théorie du gouvernement représentatif envisagé dans ses rapports... ma foi, j'ai oublié le reste, et c'est dommage, car votre futur beau-père a trouvé le titre fort beau.
— Je suis à votre merci, dit le vicomte en souriant; puisque vous êtes en train de m'améliorer, faites de moi ce qu'il vous plaira: pour épouser ma bien-aimée Henriette, je deviendrai tout ce qu'exigera M. Chevasu: apollinaire même, si vous voulez, ainsi que dit Cléante dans le Malade imaginaire.
— Voilà parler. Bien entendu que le lendemain de la noce, musique de soupirer, poésie de renaitre, gaieté de revenir, moustaches de repousser!
Tout le bande des Amours
Revient au colombier...

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

pour répondre à votre Molière par du La Fontaine.
— Vous êtes mon ange tutélaire, dit Moréal en saisissant avec une respectueuse affection la main du vieillard.
Le protecteur et le protégé montèrent en voiture et arrivèrent au bout d'une vingtaine de minutes à la rue de Grenelle.
— Attendez-moi un instant, dit le marquis lorsque le coupé se fut arrêté; je n'abuserai pas de votre patience.
Il descendit à ces mots et entra dans une vaste et belle maison, laissant son jeune ami livré aux plus agréables rêveries de l'amour heureux. Au bout de quelques minutes, la porte se rouvrit, et M. de Pontailly reparut accompagné de sa nièce. A la vue de son amant, un mélange de surprise et de bonheur se peignit sur les traits de la jeune fille, qui, au grand dépit de Moréal, finit par partir du plus fol éclat de rire.
— Mon Dieu! dit-elle, que vous êtes singulier comme cela! Mais, s'agit-il-elle d'un ton plus sérieux et avec un accent de reproche, je ne crois pas vous avoir jamais dit que votre barbe me déplaisait.
— Je suis affreux, n'est-ce pas? demanda tristement le vicomte.
— Pas trop, répondit la jeune fille d'un ton qui signifiait: pas du tout.
Le vieillard n'était pas encore monté dans la voiture,
— Monsieur le vicomte, veuillez vous mettre dans le coin, dit-il gaiement à Moréal, qui, par un sentiment ou il entrerait au moins autant d'amour que de convenance, avait pris la place du milieu; quand vous serez marié, je vous permettrai de me rendre les égards dus à mon âge.
Le vicomte obéit après avoir échangé avec Henriette un tendre sourire. Pendant le trajet de la rue de Grenelle à l'hôtel Mirabeau, la conversation fut aussi gaie qu'animée. Les deux amans escabèrent le marquis de questions, mais le malin vieillard se montra inexorable à leur curiosité, et se contenta de répondre à chaque interrogation.
— Tout à l'heure. Ne voyez-vous pas que je file mon dénouement?
En attendant d'ouvrir la porte de son appartement, M. Chevasu s'agit sur sa fauteuil dans une attitude presque aussi majestueusement sombre que dut l'être celle du premier des Brutus lorsqu'il prit place sur sa chaise curule pour condamner ses fils à mort. A l'aspect de cette formidable physionomie, Henriette, qui allait s'élever au cou de son père, s'arrêta intimidée. M. de Pontailly sourit légèrement, en passant le vicomte par la main, il le conduisit près du député.
— Mon frère, dit-il, voici M. de Moréal, brave, digne et loyal jeune homme qui rendra votre fille aussi heureuse qu'elle peut l'être, et dont je réponds corps pour corps.
M. Chevasu accueillit par une saine et franche main de tête le respectueux salut

du Pape à laquelle sont soumis les catholiques irlandais est anti-républicain et grosse de dangers pour les institutions libres du pays.

Les discours incendiaires tendaient à augmenter tous les sentimens nationaux contre des étrangers devenus odieux, contre l'influence papale, etc. Les Irlandais émurent de ces symptômes hostiles, et, le 3, un meeting d'Américains natifs s'étant formé dans Kensington, un des faubourgs les plus peuplés de Philadelphie, celui où les Irlandais demeurent en plus grand nombre, ceux-ci se portèrent au lieu du meeting, le dispersèrent, foulèrent aux pieds et mirent en pièces le drapeau américain.

Le lundi suivant, un nouveau meeting public, plus considérable que le premier, eut lieu dans le marché Washington; des discours violens furent prononcés contre l'audace des Irlandais. Tout à coup une décharge de mousqueterie partit d'une rue voisine vint frapper plusieurs des personnes assemblées. Deux hommes tombent morts, d'autres sont blessés dangereusement, les Américains désarmés se dispersent, mais ils se rallient bientôt pour venir s'accager les maisons des Irlandais. En quelques instans la ville et les faubourgs furent dans une excitation telle qu'il était facile de prévoir les plus tristes calamités. Cette journée se passa sans autre désordre.

Le lendemain 7, une immense réunion se forma sur la place de l'Indépendance et l'on se rendit en masse à Kensington, théâtre des désordres de la veille; à peine le meeting public était-il organisé que les Irlandais ouvrirent la fen des ruelles et des maisons voisines. Il y eut parmi les Américains plusieurs tués et un grand nombre de blessés. Alors leur fureur ne connut plus de bornes; dans leur exaspération contre les ennemis invisibles qui les avaient attaqués, ils mirent le feu aux maisons voisines du marché Washington, tandis que les Irlandais, toujours cachés, continuaient leurs décharges de mousqueterie; les Américains ripostèrent, et cette terrible lutte qui avait commencé à cinq heures de l'après-midi se prolongea jusqu'à huit heures du soir. C'était une scène affreuse que celle qui s'offrait en ce moment; la fusillade se mêlant aux cris de fureur des combattans, aux gémissemens des blessés et des mourans, l'incendie dévorant tout un quartier sans que personne songeât à l'éteindre, et au sommet d'une des maisons saccagées par la populace, mais que les flammes avaient épargnées jusqu'alors, le drapeau foulé aux pieds par les Irlandais avec ces mots sur un immense écriteau: « C'est ce drapeau américain que les papistes irlandais ont foulé aux pieds et mis en pièces. »

La nuit mit fin au combat; mais le lendemain les scènes de la veille devaient recommencer. Ce jour-là l'incendie devora encore vingt maisons dans Kensington; l'église catholique de St-Michel, celle de St-Augustin, et une école des sœurs de la Miséricorde devinrent la proie des flammes. Les familles irlandaises de ce faubourg avaient fui les unes dans le bois de Camac, les autres dans les villes voisines. L'évêque catholique de Philadelphie a quitté cette ville avec tout son clergé; après avoir publié une lettre pastorale dans laquelle il ordonne la fermeture des églises catholiques, exhorte les fidèles à la patience. L'église cathédrale de St-Jean fut aussi attaquée par la populace, mais le général Cadwallar, à la tête d'une compagnie de troupes, refoula les incendiaires. Pendant toute la durée des désordres, ce général et la police avaient gardé une attitude à peu près neutre, ne se croyant pas autorisés par la loi à faire feu sur les perturbateurs, et ce ne fut qu'après l'arrivée du gouverneur de l'état, c'est-à-dire le 3^e jour, qu'ayant reçu des ordres positifs, ils se prêtèrent à comprimer le désordre.

Le nombre des morts et des blessés connus est de 16 pour les premiers et de 38 pour les autres; mais il est à craindre qu'un certain nombre d'Irlandais n'aient trouvé la mort sous les débris des maisons incendiées. Les pertes causées par l'incendie sont évaluées au minimum à 300,000 dollars. Plusieurs arrestations ont été opérées le dernier jour des troubles. Un très-petit nombre d'Irlandais sont retournés à Kensington, bien que le lundi la tranquillité fût complètement rétablie; grâce à une force imposante. — On craint de nouveaux désordres lorsque les troupes se retireront.

Le Journal des Débats flétrit comme ils doivent l'être les horribles excès qui ont ensanglanté la ville de Philadelphie. En lisant les nouvelles qui ont été reçues aujourd'hui des Etats-Unis, dit-il, on a peine à croire qu'il s'agisse d'un peuple civilisé.

lisé. L'Amérique du Nord n'a plus rien à envier à l'Amérique du Sud, et les saturnales de la démocratie égalent presque celles dont les débris de l'ancienne monarchie espagnole donnent aujourd'hui le triste spectacle.

La même feuille fait remarquer avec raison qu'on doit suspecter la version des journaux américains qui attribuent l'initiative des troubles aux catholiques Irlandais.

Nouvelles d'Angleterre.

CONDAMNATION D'O'CONNELL.

Londres, 1 juin.

La cour du banc de la reine à Dublin a prononcé le 29 mai, sa sentence, dans la cause de M. O'Connell et consorts.

M. O'Connell est condamné à douze mois de prison et 2,000 liv. st. d'amende. MM. J. O'Connell, C.-G. Duffey, T.-M. Ray, Dr Gray, Richard, Barrett et Steele sont condamnés à 9 mois de prison et une amende de 500 liv. st.

M. O'Connell est en outre obligé de donner pendant 7 ans des garanties de son respect pour la paix publique, lui-même devra déposer 5,000 liv. st. et il devra fournir deux cautions de 2,500 liv. chacune.

Les autres condamnés devront également donner des garanties.

M. O'Connell assistait à la prononciation du jugement: à son arrivée dans la salle il avait été vivement applaudi par la majorité des membres les plus âgés du barreau; aussitôt que le jugement eut été prononcé M. O'Connell s'est levé et a dit qu'il désirait rappeler à la cour, qu'ayant affirmé par une déclaration solennelle n'avoir pas conspiré avec ses co-accusés et ne s'être jamais rendu coupables du crime dont on le chargeait, il n'avait rien à ajouter en ce moment, si ce n'est que sa pénible conviction était que justice n'avait pas été faite. De chaleureux applaudissemens partis des bancs du barreau et des tribunes publiques ont accueilli cette déclaration.

Les condamnés ont été remis aux mains du schérif de la ville de Dublin, afin d'être par lui transférés à la prison pénitentiaire de Richmond.

— La plus grande agitation règne à Dublin, mais on n'a guère de craintes pour le maintien de l'ordre. M. O'Connell a fait publier instantanément une proclamation préparée d'avance et dans laquelle il invite la population à demeurer calme et tranquille. Reste à savoir maintenant si la sentence sera mise à exécution avant que la chambre des lords ait pu se prononcer sur la demande en révision, pour cause d'erreur, qui n'a pu lui être adressée avant la prononciation de la condamnation.

— Le Times, après avoir énuméré toutes les charges élevées contre l'agitateur et ses consorts, s'exprime ainsi au sujet de la sentence:

Si l'on considère enfin que M. O'Connell est l'homme qui a organisé la ligne la plus révolutionnaire, on ne pensera point que le fauteur d'une crise aussi dangereuse que celle par où l'Irlande vient de passer, est puni trop sévèrement par une amende de 2,000 liv. st. un emprisonnement d'un an, et l'obligation de fournir des garanties considérables à la paix publique.

Le journal anglais désapprouve l'application de la peine de l'amende parce qu'il est hors de doute que ce seront les admirateurs et les partisans d'O'Connell qui paieront pour lui, et comme ils ont fait déjà plus d'un sacrifice à la cause qui vient d'être condamnée, et qu'ils ne sont pas en général des plus riches, il se pourrait bien qu'au bout du compte, il fût fait l'hiver prochain des quêtes parmi les Anglais en faveur des Irlandais appauvris par les contributions qu'il ont versées dans la poche d'O'Connell. Le Times blâme enfin l'émotion que le juge Burton a manifestée en prononçant le jugement, car nous n'aimons pas, dit ce journal, de voir un juge ému jusqu'aux larmes quand il s'agit d'accomplir en public un acte que sa conscience lui dit être juste et nécessaire.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 15 mai.

Le gouvernement turc a reçu lundi dernier des nouvelles d'Albanie. Enim-Fachà, qui avait été envoyé en mission dans cette province, est de retour, et le rapport de cet officier distingué semble de nature à rassurer la Porte et à calmer l'inquiétude sérieuse que lui causait l'état des choses dans cette province. Il paraît que la division règne parmi les Albanais et que déjà un bon nombre d'entr'eux ont fait leur soumission. Toutefois, aucun engagement n'a eu lieu entre les troupes régulières et les rebelles, et nous sommes portés à croire que le divan, malgré les

assurances réitérées qu'il a données ici, que l'ordre d'attaque avait été expédié au général en chef de l'expédition, il n'en a rien. Nous avons de fortes raisons de supposer qu'au contraire la Porte a calculé tout le danger qu'il y aurait à déclarer la guerre à cette population belliqueuse et redoutable, surtout avec des troupes qui sont peut-être supérieures en nombre, mais incapables de lutter avec avantage contre un ennemi qui a résisté maintes fois à des forces bien plus redoutables que celles qui sont dirigées cette fois contre lui. Tout ce que le ministère a à ce sujet n'avait d'autre but que de calmer les réclamations pressantes, adressées à divers par quelques-uns des représentants étrangers au sujet des atrocités commises par les Albanais contre les chrétiens; même nous ne craignons pas d'être démentis par les événemens, en annonçant, que le divan n'a nullement l'intention d'employer la force pour opérer la soumission de l'Albanie; il est disposé à transiger avec les rebelles et s'entendra à quelque moyen terme qui n'aura aucune garantie d'ordre et de stabilité.

— Le divan a envoyé des ordres à Koniah pour que les autres supplices infligés en dernier lieu à des chrétiens, à l'occasion d'un vol commis dans l'église grecque, et du meurtre de deux Turcs, fussent amenés à Constantinople, pour être traduits devant le conseil de justice.

— Rifaat-Pacha est toujours solide dans son poste. C'est l'homme du ministère le plus progressif, qui est armé des meilleures intentions dans toutes les questions, et fait constamment preuve de la plus grande modération, il cherche à faire prévaloir les principes de douceur et d'équité.

— Le grand-duc régnant de Mecklembourg-Schwérin et prince héréditaire de Lippe ont reçu à Constantinople l'accueil le plus distingué. Le 15, ils ont été invités à un splendide banquet par le Sultan, qui devait, avant leur départ, leur faire un grand nombre de riches présens.

— Au sujet de l'élevation de M. de Bourqueney au poste d'ambassadeur, près de la Sublime-Porte, l'Echo de l'Orient s'exprime ainsi:

Juste récompense des qualités éminentes de celui qui vient d'en être l'objet. Cette distinction a été accueillie avec la plus vive satisfaction, et par les ministres de Sa Hautesse, à qui elle offre un gage de plus de la continuation et de la durée des rapports d'amitié sincère, dont le ministre de France n'a jamais cessé de leur donner les preuves les moins équivoques; et par le corps diplomatique dont M. le baron de Bourqueney, est un des plus dignes, des plus loyaux représentans; et par les Français établis à Constantinople, qui ont toujours eu en lui la défense la plus éclairée et la plus énergique de leurs intérêts.

Nouvelles de Grèce.

Nous recevons les journaux d'Athènes l'Anaxartès des 2 et 3 avril et 5 mai, et l'Observateur Grec du 20 du même mois. Le premier ne nous offre que de la polémique, et le second nous annonce qu'à part quelque agitation causée par l'approche des élections, la tranquillité matérielle est parfaite dans tout le royaume. Dans chaque province le nombre des candidats à la députation est considérable.

Nouvelles de Russie.

St-Petersbourg, 14 mai.

S. M. l'empereur a adressé l'oukase suivant au sénat disant:

Sur la demande réitérée de M. le comte Cancrin, ministre des finances, motivée sur le mauvais état de sa santé, nous le conservant son poste comme membre du conseil de l'empire, nous ordonnons que l'adjoint du ministre des finances, M. le conseiller privé actuel Wrontschenko, soit chargé du département des finances avec le titre de secrétaire d'état.

Le même jour, M. le comte Cancrin, homme d'état qui a bien mérité de la Russie, a reçu de S. M. l'empereur le gracieux rescrit suivant:

« Déplorant bien vivement vos continuelles souffrances, je vous suis obligé de vous accorder votre demande et de vous décharger de l'administration du ministère des finances que vous avez dirigée pendant 21 ans à mon entière satisfaction, ainsi que celle de mon frère défunt, l'empereur Alexandre. Je vous remercie de mes sincères remerciemens pour vos utiles services, et j'espère qu'avec le retour de votre santé, vous les continuerez pour le bien de l'état, au conseil de l'empire, ainsi qu'il

de Moréal, adressa un regard sévère à sa fille, et retournant ensuite les yeux vers son futur gendre:

— Monsieur le vicomte de Moréal, dit-il lentement en accentuant chaque mot avec solennité, M. le marquis de Pontailly, mon beau-frère, a dû, vous dire que je consentais à vous accorder la main de ma fille. En vous agréant pour gendre, il me paraît convenable de vous épargner les reproches que j'aurais le droit de vous adresser. Toute réclamation deviendrait intempestive, puisque nous allons contracter la plus sérieuse des alliances. Toutefois, monsieur, je veux vous dire, pour ne vous en reparler jamais, qu'en toutes choses la ligne droite est à la fois la plus courte et la plus honnête, que je vous en ai donné de ma main, et que mon consentement sans l'espèce de violence que vous m'avez faite, qu'en deux mots, un enlèvement, un rapt n'est pas la meilleure porte par laquelle un homme puisse entrer dans une famille honorable.

— Un enlèvement, monsieur! un rapt! s'écria le vicomte; de grâce, que voulez-vous dire?

— Mon cher beau-frère, dit M. de Pontailly, qui jugea qu'il lui appartenait d'intervenir, vous avez prononcé le grand mot et toute comédie doit avoir une fin. Vous pouvez sans arrière-pensée de rancune donner la main à Moréal; c'est un cœur noble et loyal, qui préférerait mille fois renoncer à la main de votre fille que de l'obtenir par des moyens condamnables. Vous pouvez également embrasser Henriette, c'est la plus candide et la plus pure enfant dont puisse s'enorgueillir un père. Si, dans cette chambre, il y a un ravisseur, c'est moi qui depuis dix jours, à la suite d'un petit événement que je vais vous raconter tout-à-l'heure, ai placé ma nièce dans la meilleure pension de Paris, où je vais la reconduire tout-à-l'heure, car jusqu'à son mariage elle ne peut demeurer ni chez moi pour certaine raison que vous me permettrez de vous taire, ni près de vous, dans cet hôtel garni.

Après ces préambules, le vieillard raconta à son beau-frère l'aventure de la forêt de Montmorency. Pendant ce récit, la physionomie de M. Chevasou s'éclaircit insensiblement. Le mécontentement finit par en disparaître, mais la dignité y resta.

— Quoique je découvre que j'ai été votre dupe, je suis ravi de ce que je viens d'apprendre, dit-il d'un air presque aimable, quand le marquis eut achevé sa narration: je suis avec plaisir le mariage de ma fille se conclut sous d'irréprochables auspices. Henriette, embrassez-moi; M. de Moréal, voici ma main.

— Le jeune fille se jeta dans les bras de son père, qui répondit avec un commencement de cordialité à la respectueuse étreinte de son gendre futur.

— Allons, je vois qu'il faut que j'en prenne mon parti, reprit le député du Nord en souriant de meilleure grâce qu'on n'eût dû s'y attendre; il était écrit

que ma fille serait vicomtesse. Peut-être même faudra-t-il que je pardonne à M. de Pontailly le tour qu'il m'a joué? La plaisanterie cependant a été un peu forte.

— Je vous conseille de vous plaindre, répondit le marquis avec un rire de bon cœur; ne vous ai-je pas donné là un gendre fort présentable?

M. Chevasou arrêta sur le vicomte un regard d'approbation.

— Monsieur de Moréal, dit-il, je vois qu'il s'est opéré dans toute votre personne une modification, ou plutôt, permettez-moi de le dire, une réforme, à laquelle je ne suis peut-être pastout-à-fait étranger. Croyez que je vous saisis de votre condescendance pour mes sentimens, ou, si vous l'aimez mieux, pour mes préjugés. C'est là un procédé qui me touche véritablement.

— Mon premier désir, monsieur, est de vous plaire en toute chose, répondit le vicomte en s'inclinant.

— M. de Pontailly m'a dit que vous vous occupiez d'un travail de longue haleine, d'un ouvrage sur la théorie constitutionnelle envisagée au point de vue de l'économie politique; cela est bien, monsieur; le sujet est fort intéressant en lui-même, et un jeune homme ne peut employer ses loisirs plus utilement qu'en les consacrant à approfondir de pareilles questions. Avant de livrer votre ouvrage à l'impression, si vous pensez que mes faibles lumières puissent vous être de quelque secours, je les mets entièrement à votre service.

— Monsieur! que de bontés! s'écria l'économiste malgré lui, qui s'inclina de nouveau d'un air de gratitude.

— Travaillez, monsieur, ou plutôt, travaillez, car j'espère que désormais nous aurons de fréquens échanges d'idées. C'est par le frottement que s'aiguisent les intelligences. Croyez-moi, plus de frivolités, plus de fadeurs, plus de petits vers! Vous êtes fait, j'en suis convaincu, pour des succès d'un ordre plus relevé. En un mot, devenez tout-à-fait un homme sérieux, et je m'applaudirai de vous avoir donné ma fille.

Six semaines environ après cette dernière scène, le vicomte Fabien de Moréal épousa Mlle Henriette Chevasou. La cérémonie se fit à Douai avec la plus grande solennité. Il est sans doute inutile d'ajouter que M. de Pontailly se dispensa d'y assister; mais le marquis la remplaça de manière à faire oublier cette absence, en montrant du contentement pour deux. Un mois avant le mariage, l'élection du député du Nord avait été causée pour un vice de forme dans les opérations du collège électoral. Cette catastrophe ne tarda pas à être réparée grâce à quelques voix de légitimistes, que le vicomte, ainsi qu'il avait prédit M. de Pontailly, parvint à gagner à son beau-père. Une autre prédiction du vieux marquis s'est également réalisée: aujourd'hui M. Chevasou est député ministériel, chevalier de la légion d'honneur et président de chambre, ce qui ne l'empêche de parler ni de l'indépendance de ses opinions, ni de ses

services méconnus. Du reste, il n'a pas plus renoncé à l'espérance de devenir garde-des-sceaux qu'à la prétention d'être un des meilleurs orateurs de la chambre, sinon le premier; mais, sur ce dernier point, ses collègues ne sont pas de son avis. — La justice du ciel, dit-on, triomphe toujours tôt ou tard. M. Chevasou n'est pas la preuve: réfugié d'abord en Belgique, il ne tarda pas à perdre le jeu la plus grande partie de l'argent qu'il s'était si peu scrupuleusement approprié. Depuis cette époque, il pourrit pendant plusieurs années à l'étranger la vie errante qu'il lui était désormais interdit de continuer en France, et finit par mourir assez misérablement à Alexandrie, au moment même où perdait la faute d'abonnés, un journal français qu'il avait essayé d'y fonder. Prosper Chevasou, après cinq ans de cours de droit, n'a pu parvenir à obtenir le diplôme d'avocat auquel, de guerre lasse, il a fini par renoncer, au grand regret de son père. Il mène à Douai la vie de gentilhomme campagnard; il fume, et monte à cheval, chante des duos avec son beau-frère, fait enragier les chiens de sa sœur, ne méprise ni la bonne chère ni le beau sexe, et se complait à caresser la plus belle barbe de l'arrondissement, le tout en attendant qu'il soit marié, ce qui, selon toute apparence, ne tardera pas. M. de Pontailly est toujours impétueux et jovial, sensé et railleur, ennemi de l'eau pure et de la lancholie; on ne saurait voir une plus verte et plus aimable vieilllesse: un langage quelquefois obscurci par passage sur son front: c'est lorsqu'il lui vient de comparer le présent au passé et de se rappeler ses beaux jours de Bordeaux. M. de Pontailly, qui a dépassé de plusieurs années la cinquantaine, est toujours une des plus illustres femmes d'avant de Paris; mais déjà sa passion se mêle chez elle au bel esprit: la marquise devient dévote, elle ne veut pas dire qu'elle ait pardonné à sa nièce et à Moréal; elle leur garde, au contraire, à tous les deux une inflexible rancune. Quoiqu'elle n'ait pas Prosper, c'est lui qui sera son héritier; mais M. de Pontailly, qui n'a pas de cœur de sa femme, a déjà pris ses mesures pour indemniser sa nièce; elle n'a jamais sa favorite. Il faut avouer que le vicomte de Moréal n'a guère renoncé complètement aux espérances de M. Chevasou: aussitôt après son mariage, il a supprimé la tenue de magistrat, mais, par une sorte de compensation, il a repoussé que ses moustaches; de plus, il fait toujours des vers et de la prose. En revanche, son Essai sur la théorie du gouvernement représentatif n'est encore sous presse; aussi le député du Nord comédie-t-il à l'égard de son gendre de venir jamais un homme sérieux. A cela près, la bonne fortune de l'un et la noblesse de l'autre vivent en très bonne intelligence. Henriette et Fabien sont heureux, si heureux, que nous craignons que M. de Pontailly ne fasse félicité n'importe à quel moment, et ne jette quelque fautive dénouement de cette peu sérieuse histoire.

FIN.

personne, avec le même zèle et le même dévouement déployé jusqu'ici.

NICOLAS.
St-Pétersbourg, 16 mai.
Depuis plusieurs années, il paraît sous les auspices de l'empereur un journal destiné spécialement aux élèves des écoles militaires de l'empire. La livraison du mois d'avril contient le rapport que le lieutenant-général Gurko, commandant en chef dans la Tschernomoré, a adressé, sous la date du 6 février, au ministre de la guerre au sujet d'un fait d'armes vraiment héroïque, exécuté par le lieutenant-colonel Passek.

Ce brave militaire, enfermé avec son détachement par un ennemi bien supérieur en nombre dans un village fortifié du Dahestan septentrional, nommé Surjan, sut se tenir pendant 30 jours, refusant constamment les offres d'un des chefs de l'armée ennemie, Adshi-Mourat, qui lui fit proposer une capitulation honorable. Enfin, toutes ses provisions étaient épuisées. Entouré de tous côtés de ravins et de rochers taillés à pic, ne voyant aucune issue, il ne lui restait d'autre alternative que de mourir de faim ou de tenter une sortie désespérée. Ce dernier projet lui réussit; il se fraya un chemin jusqu'au village d'Irganay et rejoignit ici le général-major Klénck de Klügenau, accouru à son secours. Les deux détachements réunis attaquèrent alors conjointement la forteresse de Temirhan-Schur.

S. M. l'empereur, pour récompenser une conduite aussi héroïque, a nommé le lieutenant-colonel Passek colonel, et au bout de quelques semaines, général-major; en outre il lui a conféré l'ordre de St.-George, de 4^e classe, et accordé une rente viagère en sus de son traitement. Les chefs de bataillon qui commandaient sous lui à Surjan ont été avancés d'un grade. Parmi les sous-officiers et les simples soldats il a été distribué 150 médailles de l'ordre du mérite, et chacun d'eux a obtenu une gratification de 300 rbls. d'argent.

— On vient d'introduire dans le code russe les dispositions suivantes :

Les mariages contractés en Finlande entre des personnes de la religion russo-grecque et des personnes de la religion protestante seront seuls, par mesure exceptionnelle, célébrés dans les deux églises. Les enfants qui en sortiront seront élevés dans la religion du père. Les mariages entre protestants et Russes qui auront lieu, seront célébrés, d'après les lois qui régissent, depuis 1832, l'église luthérienne-évangélique, dans l'église grecque, et pourront aussi être bénis, en vertu d'un acte particulier, pour la partie luthérienne dans son église. Mais les enfants qui en sortiront ne pourront être baptisés et élevés que dans la religion dominante du pays.

Les dames nobles, qui contracteront mariage avec des vilains pourront pendant la durée de cette union acquérir ni propriétés avec des serfs, ni serfs sans propriétés. Mais il ne leur est pas interdit d'acheter des biens sans serfs, puisque nos lois accordent cette faculté aussi, à toute personne qui n'est pas noble.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 26 mai.

D'après une lettre de Ceuta du 18, les Marocains font de grands préparatifs militaires; *El Espectador* dit à ce sujet que l'Espagne doit s'occuper sérieusement de cette affaire, qui peut avoir des conséquences fatales. L'empire de Maroc, ajoute ce journal, est sur le point de rompre ses relations avec les autres nations de l'Europe, et l'on pourrait exploiter cette circonstance à notre profit, mais pour cela il faut commencer par se faire craindre.

L'*Eca del Comercio* du 24 mai insère une pétition qui doit être présentée à S. M. lors de son passage à Barcelonne, et qui, en ce moment circule dans cette ville et dans d'autres capitales, au moyen de personnes chargées de recueillir des signatures. L'*Eca del Comercio* voit, dans cette mesure, le commencement d'une réaction religieuse qui se prépare suivant ce journal.

Il est temps, madame, que ces mots décevants qui ont causé tant d'erreurs et fait commettre tant de crimes, cessent d'affliger nos yeux, fatigués de pleurer sur les grandes infortunes de la patrie, jetons un voile épais sur le passé; mais cette odieuse aliénation des biens du clergé séculier, qui ne tend à rien moins qu'à dépouiller les ministres des autels de leur dernier morceau de pain, et à les rendre les esclaves du pouvoir et les misérables salariés du gouvernement, cette aliénation scandaleuse continuera-t-elle? — Le peuple se verra-t-il écraser de nouveaux impôts, pour l'entretien de son culte et du sacerdoce, lorsque quelques hommes dont la fortune est aussi colossale qu'improvisée, jouiront des biens du clergé, achetés à vil prix, et se riront de la crédulité publique? Voilà donc à quoi se réduiraient les pompeuses promesses d'améliorer le sort des classes prolétaires, de mettre autant que possible l'équilibre dans les fortunes? Ah! sous ce prétexte, nous verrions avec douleur la révolution dévorer successivement toutes les ressources de la nation; la religion publique, tous les établissements de piété, d'éducation, ou conservation des douleurs de l'homme, que le christianisme répandit pour notre soulagement et de l'humanité.

On a mille fois répété, et nous l'espérons ainsi, que vous serez aussi grande que votre aïeule, *Isabelle-la-Catholique*. Si vous n'avez pas à soumettre à votre sceptre un monde nouveau, vous avez à consoler et à soulager une nation affligée; et si vous n'avez pas à chasser de notre territoire les ennemis de la foi, vous avez à combattre les ennemis cachés de Dieu, de la patrie et de l'humanité. Si une nouvelle ère doit commencer pour la malheureuse Espagne; si les espérances que l'on nous a fait concevoir ne sont pas une nouvelle déception; si l'on veut rendre commun des fidèles; si l'on désire véritablement le bien du peuple; si les autres leçons du passé ne sont pas oubliées; si le moment de la justice, de la raison, de la protection des classes les plus respectables et les plus indigentes est venu; ordonnez, Madame, que la vente des biens du clergé cesse de pendre.

— On nous a dit que pour obtenir les 12 millions de réaux dont on avait besoin pour le voyage de S. M., on a laissé en garantie à la Banque de St.-Ferdinand plus de 40 millions en papiers. Nous ignorons comment le gouvernement a pu se procurer le papier qui a servi comme caution, car on a beau réfléchir, on ne découvre aucun moyen légal dont il ait pu se servir à cet effet. Pour mériter la bonne réputation que les amis de la patrie ont obtenue, et que nous ne devons pas nous être obligés de les interpréter de ses pensées à donner des explications sur

ce fait. Nous l'espérons ainsi : gardiens infatigables des intérêts moraux et matériels de la nation, nous tâcherons de recueillir de nouveaux renseignements sur ce sujet, afin que si le gouvernement nous refuse les éclaircissements que nous lui demandons au nom de la morale publique, nous puissions revenir, en l'approfondissant sur une question qui concerne le crédit du pays, dont tous nos efforts tendent à établir les bonnes réputations et la prospérité. (*El Espectador.*)

Nouvelles de Suisse.

La séance du grand conseil du 22 a été signalée par le décret rendu contre les chefs de l'opposition armée du Bas-Valais. Ils y sont traités de traître à la patrie; de coupables de lèse-nation et passibles de toutes les suites de cette opposition. Un impôt de guerre de 14,000 f. a été ensuite décidé contre les communes de Riddes, de Saxon et de Gharroy, comme ayant fourni le plus d'individus, armés à St.-Maurice, il est question d'établir un tribunal militaire. Quelques arrestations de jeunes suisses ont été faites.

— Nous apprenons, à l'instant, de Genève, que M. Joseph Birman, l'un des chefs de la dernière insurrection, est arrivé dans cette ville, avec 150 hommes environ. Il s'était d'abord réfugié en Savoie, où il avait été parfaitement accueilli, mais il a été renvoyé en Suisse sous escorte.

Nouvelles de France.

Paris, 1^{er} juin.

Le ministère vient de remporter une nouvelle victoire sur l'opposition. Les crédits extraordinaires du département des affaires étrangères dont celle-ci a voulu se faire un dernier champ de bataille pour la politique extérieure du gouvernement, ont été votés à une grande majorité, malgré l'insistance que M. Thiers a mise à revenir de nouveau sur la question de la Plata. Tous les journaux sont d'accord pour reconnaître que M. Guizot a été rarement plus éloquent que dans sa réplique à l'ancien président du cabinet du 1^{er} mars : sa parole a entraîné la chambre tout entière; il est vrai que M. Thiers l'a forcé à s'engager d'une manière formelle et à déclarer que le gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour garantir la vie et les propriétés des Français établis à Montevideo.

— La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux pour nommer les commissaires chargés d'examiner la proposition sur la translation du domicile politique de MM. Constore, Dejean, Laurence, Peltreux-Villeneuve. La proposition a été généralement approuvée dans chaque bureau. Tous les commissaires nommés, à l'exception de M. de Larcy, ont été d'avis de son adoption. M. de Larcy n'a été nommé qu'à 2 voix de majorité contre M. de Lespée. M. le ministre des affaires étrangères, dans le 9^e bureau, a rappelé l'un des membres, M. Lavalette au sens et au but réels de la proposition qui n'est qu'une saine interprétation de la loi électorale et le moyen d'en assurer l'exécution loyale. Aucun des autres ministres n'a pris la parole.

— Les obsèques de M. Lafitte se sont faites sans trouble: il y a seulement eu à la sortie du cimetière quelque désordre causé par des jeunes gens qui voulaient traîner la voiture de Béranger qui n'a pu se soustraire qu'avec peine à cette ridicule ovation: personne n'a été blessé.

— On lit ce qui suit dans une correspondance de Paris de *Morning-Chronicle*: L'affaire du prince de Joinville est complètement arrangée. Le prince a même fait un pas vers la réconciliation avec M. Guizot. Il paraît qu'après sa querelle avec son père, ce n'est pas à Compiègne qu'il est allé, mais à Versailles où il a eu le loisir de se calmer. Il est revenu à Neuilly, et à la prière de la reine et de la duchesse d'Orléans, il a consenti à ne pas donner sa démission. Il paraît que la brochure avait été communiquée au roi et à tous les membres de la famille royale avant sa publication.

Le duc de Nemours qui, dit-on, s'était disputé avec son frère au sujet de la brochure, y a fait quelques modifications et le roi lui-même a changé certaines expressions. Voilà du moins ce que l'on dit à Paris. L'unique but de la brochure qui ne devait pas recevoir tant de publicité est, dit-on, d'aider à obtenir des sommes additionnelles qui seraient votées sous la forme de crédits extraordinaires pour la marine. Cette somme s'élève à plus de 16 millions de francs. Le prince espère aussi par ce moyen obtenir des fonds pour des paquebots qui pourraient servir dans la marine du gouvernement comme bateaux à vapeur armés en guerre.

Un journal de Paris dit avec raison, qu'on a entendu avec indignation un député, M. Garnier Pagès, prononcer le discours suivant sur la tombe de M. Lafitte :

« Ils t'adressent aussi leurs derniers adieux, ceux qui en juillet combattirent avec toi, désillusionnés, blessés jusqu'au fond du cœur, mais non découragés. Le peu qui a survécu se presse autour de ta tombe, et vient pleurer sur toi les fatales conséquences que ton acte généreux et noble n'avait pu prévoir. Oh! certes, nous comprenons l'ardeur de tes regrets et la douleur dévorante de tes dernières années, nous qui souffrons des mêmes regrets et de la même douleur. Un jour, brisé par le triste spectacle des maux de la patrie, tu as cru devoir demander pardon à Dieu et aux hommes! Au moment où je parle, tu as paru devant Dieu, et Dieu t'a absous. Car l'erreur d'une grande âme qui ne sait pas prévoir le mal ne fut jamais un crime. Et d'ailleurs, ne t'ont-ils pas fait expier par les plus lâches persécutions, par les plus ignobles calomnies, l'imprudence de leur élévation. »

« Non! non! Lafitte! ce n'est pas toi qui fus coupable; les coupables sont ceux qui, méconnaissant la sainteté du serment, ont oublié les promesses de juillet, ceux qui ont foulé aux pieds le peuple qui les avait élevés, ceux qui, portés au faite au nom des grands principes de liberté, les ont aussitôt reniés. Honte à jamais sur eux! honte sur ceux qui ont oublié leur origine, qui ont violé les engagements les plus sacrés! La justice de Dieu, comme la justice du peuple, est quelquefois tardive, mais un jour viendra où elle s'appesantira sur eux!!! »

« Ah! lorsque nous voyons cette foule empressée, recueillie pieusement autour de ton cercueil, nous pouvons dire que le peuple n'est pas ingrat. Non! non! l'ingratitude est ailleurs... »

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 2 juin.

Le conseil communal de Bruxelles, dans sa séance d'hier, a

repoussé à l'unanimité des membres présents, moins une voix (M. Heyvaert), la demande de MM. les curés de Bruxelles, tendant à l'adoption des quatre écoles des frères de la doctrine chrétienne.

La proposition faite par M. le baron de Stassart d'adopter l'école des frères, située dans le quartier de la rue de Notre-Dame-aux-Neiges, où il n'y a pas d'école communale, mais où il doit en être établie une (le conseil ayant porté au budget 30,000 fr. pour cette destination) a également été rejetée. MM. Heyvaert, Parloes, de Stassart, Huysman d'Annecroix et Wyms ont voté pour son adoption.

— La chambre a terminé hier l'examen préliminaire du tarif différentiel. Il n'y a eu pour ainsi dire de discussion que sur deux articles, le sucre et les tabacs. A l'égard du sucre, M. le ministre de l'intérieur a présenté une modification à ses propositions en ce qui concerne les importations des entrepôts européens. D'après ce nouvel amendement, le droit proposé de 3 francs serait applicable seulement aux importations par navires belges, le droit à l'importation par navires étrangers serait élevé à 4 fr. 50. Cette modification, qui semble à certains égards satisfaisante aux réclamations élevées dans l'intérêt du cabotage, laisse intactes les observations présentées dans l'intérêt de l'industrie du raffinage. Sur ce point M. Rogier et d'Elhonnge ont fait des réserves expresses quant à l'influence que les nouveaux droits pourraient avoir sur l'industrie du raffinage du sucre exotique. En réponse aux interpellations adressées à ce sujet aux organes du gouvernement, M. le ministre des finances a déclaré que si par suite du régime différentiel, il résultait quelque aggravation de charges pour le sucre exotique, il faudrait augmenter dans la même proportion l'impôt sur le sucre indigène, afin de ne déranger en aucune manière l'équilibre établi par la loi de 1843. M. le ministre de l'intérieur a rappelé, d'un autre côté, que dans le comité secret, on pourra demander des exceptions aux importations d'Europe pour le sucre comme pour tous les autres articles.

L'honorable député d'Anvers a renouvelé alors la demande qu'il a faite dans une précédente séance, d'un rapport sur les effets de la loi de 1843. Il est d'autant plus essentiel d'être promptement informé des effets de cette loi, que tout s'accorde pour constater qu'elle est aussi funeste au sucre indigène qu'au sucre exotique, et que le trésor lui-même n'a pas à s'en féliciter, car au lieu de 3,800,000 francs annoncés par M. d'Huart, auteur de l'amendement converti en loi, le produit ne dépassera pas 3,200,000 fr.

Une motion d'ajournement a été faite sur l'article tabacs, mais elle a été écartée. Il a été bien entendu, toutefois, que les chiffres portés dans le tarif ministériel ne préjugent absolument rien sur le projet de loi spécial relatif aux tabacs, qu'ils fixaient seulement le droit différentiel en faveur de pavillon national; et par ce motif, M. le ministre de l'intérieur a réduit au taux actuel de 100 francs le droit à l'importation des cigares venant des lieux de production par navires nationaux.

Demain, la chambre discutera les articles réglementaires du projet de loi. Ce n'est qu'après le vote de ces articles qu'elle s'occupera des exceptions en comité secret.

— On écrit de Hal, 30 mai :

Notre petite ville a été en grand émoi depuis deux jours, par suite d'une affluence tout à fait extraordinaire de voyageurs. Hier, en effet, on voyait arriver par le chemin de fer un convoi composé de 35 à 40 voitures, toutes soigneusement remplies, et dont les élèves des deux collèges de l'Université de Louvain et de Bruxelles qui, après s'être réunis à la station de Braine-le-Comte, venaient, sous la conduite de R. P. professeurs, faire leurs dévotions à Notre-Dame de Hal. Il y avait environ 400 élèves et 60 professeurs, et, de plus, les parents d'un certain nombre d'élèves. Le même convoi amena l'évêque de Châlons, le fougueux adversaire de l'université de France, et d'un autre côté arriva, venant de Bruxelles, M. le comte de Montalembert. L'évêque de Châlons descendit à l'hôtel du Cygne; mais à peine sa présence en ville fut-elle connue, que notre bourgmestre, M. Hannecart, s'empressa d'aller lui rendre visite, de mettre sa maison à sa disposition et de l'y conduire. M. de Montalembert descendit tout droit chez le curé doyen, M. Deweuve.

Ce matin un grand messe solennelle a été chantée; c'est M. l'évêque de Châlons qui a officié et c'est lui aussi qui a donné la communion aux élèves. A leur sortie de l'église, les élèves sont allés déjeuner, et puis ils sont partis pour retourner dans leurs collèges. M. de Montalembert a quitté Hal quelques heures plus tard. M. l'évêque de Châlons y est encore, il n'est pas reparti avec les R. P., ce qui fait supposer que son intention est de passer jusqu'à Bruxelles et Louvain, avant de retourner en France.

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

A propos d'une adresse que les étudiants de l'Université de Louvain auraient envoyée à M. de Montalembert, l'*Observateur* fait les réflexions suivantes :

« Vendredi dernier, les élèves de l'université de Louvain ont signé collectivement une adresse à M. le comte de Montalembert, pour le féliciter sur la conduite qu'il a tenue à la chambre des pairs, dans la discussion de la loi de l'instruction. Voilà donc une partie de la jeunesse belge appelée à prendre part à une lutte politique religieuse. Pourquoi et par qui? Pourquoi ne ne se, inéprendra sur la cause et les conséquences de cette démarche. »

L'*Observateur* a complètement dénaturé le caractère de cet acte. Une partie de la jeunesse belge n'a pas été appelée à prendre part à une lutte politique et religieuse. Les étudiants de l'université catholique de Louvain ont voulu seulement se féliciter d'avoir vengé la jeunesse belge de l'ignorance et de l'indifférence qui lui avait été jetée à la face par les organes du libéralisme en France. Cette protestation est de leur part un acte spontané et dont la légitimité et la convenance ne sont pas contestables.

— Le même journal contient ce qui suit :

L'*Indépendance* publiait avant-hier, et toutes les feuilles libérales, y compris le *Politique*, répètent ce matin la nouvelle que voici :

« Les fondateurs de l'Université de Louvain n'ont pas d'écarter le père de la constitution en personne civile, et il ne faut pas douter qu'ils ne restent à la charge, si jamais ils exercent le pouvoir républicain. »

« En attendant que ce succès leur soit réservé en Belgique, on nous assure que M. l'abbé De Ram a obtenu du Pape la permission civile de l'université dans les états pontificaux, et

que la par conséquent elle pourra posséder des biens directement et en toute propriété.

Nous nous faisons un plaisir d'apprendre à ces journaux que ce qu'ils regardent comme un événement qui vient de s'accomplir, est une chose qui existe depuis le jour où l'université catholique de Louvain a reçu son institution du Souverain Pontife. Personne n'a jamais douté que cet établissement ne pût acquiescer des propriétés dans les états pontificaux.

Nous avons annoncé dans notre n° de samedi dernier que M. le comte d'Oultremont, ministre belge près le St-Liége avait envoyé de Florence sa démission au gouvernement.

Le Journal de Bruxelles confirme en ces termes la nouvelle de la démission du ministre de Belgique à Rome.

Nous croyons, en effet, que M. le comte d'Oultremont a prié le roi d'accepter sa démission des hautes fonctions qu'il a remplies noblement depuis plusieurs années.

Lettre encyclique du saint père le pape Grégoire XVI à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques.

A nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques et évêques
GRÉGOIRE XVI PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, salut et bénédiction apostolique.

Entre les inclinations principales par lesquelles, de nos jours, les Acatoliques de dénominations diverses s'efforcent de tendre des pièges aux fidèles serviteurs de la vérité catholiques et de détourner leurs esprits de la sainteté de la foi, ce n'est pas le dernier rang que tiennent les sociétés bibliques instituées d'abord en Angleterre, et de là répandues au loin, formant comme une armée, et conspirant toutes au but commun de publier à un nombre infini d'exemplaires les livres des divines écritures traduits dans toutes les langues vulgaires, et de les disséminer au hasard, soit parmi les chrétiens, soit parmi les infidèles, afin d'engager chacun à les lire sans interprète et sans guide. Ainsi, ce que saint Jérôme déplorait déjà de son temps, on livre l'interprétation des écritures au balai de la bonne femme, au radotage du vieillard décrépit, à la verbeosité du sophiste, à tous, de toutes les conditions, pourvu qu'ils sachent lire : et, ce qui est encore plus absurde, et presque inouï, on ne refuse pas cette commune intelligence aux peuplades infidèles.

Vous ne pouvez ignorer, Vénérables Frères, où tendent toutes ces menées des Sociétés bibliques. Vous n'avez pas oublié l'avis du prince des apôtres, consigné dans les sacrées écritures, lorsque, après avoir lu les épîtres de saint Paul, il dit qu'elles contiennent quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et sans consistance détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres écritures, à leur propre ruine. Et il ajoute incontinent : Vous donc, mes frères, qui connaissez cela, prenez garde, n'allez pas, emportés par les égarements de ces insensés, déchoir de votre fidélité. Il est donc bien établi pour vous que, dès les premiers âges de l'Église, on fut à un aut commun aux hérétiques : répudiant l'interprétation traditionnelle de la parole de Dieu en rejetant l'autorité de l'Église catholique, ils altèrent de leurs propres écritures, ou en arrachèrent des sens pour leur interprétation. Vous n'ignorez pas non plus quelle sollicitude, quelle sollicitude est nécessaire pour transporter fidèlement dans une autre langue les paroles du Seigneur. Qu'y a-t-il donc de surprenant si, dans ces versions multipliées par les sociétés bibliques, on insère les erreurs les plus graves, grâce à l'imprudence ou à la cupidité de certains interprètes, et que la multitude et la diversité des traductions théologiques ont été produites pour la ruine de plusieurs ? Mais qu'importe à ces sociétés bibliques, si ceux qui doivent lire leurs traductions tombent dans une erreur ou dans une autre, pourvu qu'ils s'accoutument insensiblement à l'interprétation libre des saintes écritures, à mépriser les traditions et les paroles conservées dans l'Église catholique, à répudier même l'autorité enseignante de l'Église ?

Ainsi les membres de ces sociétés ne cessent de poursuivre de leurs calomnies l'Église et le saint-siège, comme si, depuis plusieurs siècles, il s'efforçait de défendre au peuple fidèle la connaissance des écritures sacrées. Et cependant, combien de preuves éclatantes de leur singularité, que dans ces derniers temps même, les souverains pontifes et, sous leur conduite, les évêques catholiques ont mis à procurer au peuple une connaissance plus étendue de la parole de Dieu écrite et transmise par la tradition ! A cela se rapportent d'abord les décrets du concile de Trente, par lesquels non seulement il est enjoint aux évêques de veiller à ce que les sacrées écritures et la loi divine soient plus fréquemment expliquées dans leurs diocèses ; mais, de plus, en choisissant sur une institution due au concile de Latran, il fut réglé que, dans chaque Église cathédrale ou collégiale des grandes cités et des principales villes, il y eût une prébende théologique, et qu'elle fût confiée à des personnes particulièrement capables d'exposer et d'interpréter la sainte Écriture. Ce qui concerne l'explication de cette prébende théologique, conformément aux décisions du concile de Trente et les explications publiques à donner aux clercs et au peuple par un chanoine théologien, fut traité ensuite dans plusieurs synodes provinciaux et dans le concile romain de l'année 1725, où avaient été convoqués par le pape Benoît XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, non seulement les évêques de la province romaine, mais aussi plusieurs des archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux qui relevaient immédiatement du saint-siège. De plus, le même souverain pontife, pour un motif semblable, établit plusieurs statuts dans des lettres apostoliques adressées notamment à l'Italie et aux îles adjacentes. Et vous, nos vénérables frères, qui, aux temps venus, avez continué d'informer le saint-siège de l'état de chaque diocèse, vous connaissez les réponses données par notre congrégation du concile à nos prédécesseurs et référées souvent à vous-mêmes. Vous savez assez combien le saint-siège s'empresse de féliciter les évêques qui ont dans leurs prébendes théologiques dignes interprètes des saintes écritures ; combien il excite et anime la sollicitude pastorale, si quelque chose manque à l'exécution.

Quant à ce qui regarde les traductions de la bible, déjà depuis plusieurs siècles, les évêques ont dû s'armer bien des fois d'une grande vigilance, en les voyant dans des conventicules secrets, et répandues avec profusion par les hérétiques. C'est à cela qu'ont trait les avertissements et les clauses de notre prédécesseur de glorieuse mémoire, Innocent III, relatives à certaines réunions secrètes d'hommes ou de femmes tenues dans le diocèse de Metz, sous le prétexte de vaquer à la piété et à la lecture des livres saints. Bientôt après nous voyons des traductions de bibles condamnées en France et en Espagne avant le seizième siècle. Mais il fallait user d'une vigilance nouvelle avec les hérésies de Luther et de Calvin. Asses audacieux pour vouloir ébranler la doctrine immuable de la foi, par la diversité presque incroyable des erreurs, leurs disciples mirent tout en œuvre pour tromper les âmes des fidèles par de fausses explications des saintes lettres et de nouvelles traductions, merveilleusement aidés dans la rapidité et l'étendue de leur débit par l'art de l'imprimerie. Aussi, dans les règles que rédigeaient les pères choisis par le Concile de Trente, qu'approuva notre prédécesseur Pie IV d'heureuse mémoire, et qui furent inscrites en tête de l'Index des livres défendus, il est expressément statué de ne permettre la lecture d'une traduction de la bible qu'à ceux qui sembleraient devoir y puiser l'accroissement de la piété et de la foi. Cette règle, environnée de nouvelles clauses, à raison de l'astuce persévérante des hérétiques, fut interprétée par Benoît XIV en ce sens, qu'on pouvait regarder comme permise la lecture des traductions approuvées par le Siège Apostolique, ou publiées avec des annotations tirées des pères de l'Église, ou d'interprètes savants et catholiques.

Depuis, il se rencontra des adeptes de la secte Janséniste qui, empruntant la logique des Luthériens et des Calvinistes, ne rougirent pas de reprocher à l'Église et au Saint-Siège cette sage économie. A leur dire, la lecture de la Bible était utile et nécessaire à chaque fidèle en tout temps et partout : aucune autorité n'avait donc le droit de l'interdire. Cette audace des Jansénistes fut combattue avec vigueur dans deux décisions solennelles que portèrent contre leurs doctrines, aux applaudissements de tout l'univers catholique, deux Souverains Pontifes d'heureuse mémoire, Clément XI par sa constitution Unigenitus de 1713, Pie VI par la constitution Auctorem Fidei de 1791.

Ainsi, les Sociétés Bibliques n'étaient pas encore établies, et déjà les décrets mentionnés ci-dessus prévinrent les fidèles contre l'usage des hérétiques, voire sous le zèle spécial de propager la connaissance des écritures. Pie VII notre prédécesseur de glorieuse mémoire, vit ces sociétés naître et se fortifier par leur accroissement. Il ne cessa de résister à leurs efforts par ses nonces apostoliques, par des lettres, des décrets rendus dans diverses congrégations des cardinaux, par deux lettres pontificales adressées aux archevêques de Gnesne et de Mohiloff. Léon XII signala la manœuvre des sociétés bibliques dans sa lettre encyclique du 5 mai 1824, adressée à tous les évêques de l'univers catholique : c'est ce que vous savez, Vénérables Frères, par la lettre du 24 mai

1829. Nous enfin, qui avons succédé à sa charge, tout indigné que nous en sommes, nous n'avons pas oublié que les mêmes nécessités réclamaient notre sollicitude pastorale. Nous avons tenu surtout à rappeler aux fidèles la règle déjà établie relativement aux traductions de la bible. (La suite à demain.)

Nouvelles et faits divers.

Il s'est passé vendredi dernier dans un de nos principaux hôtels un triste événement, et qui aurait pu avoir en outre des suites funestes pour la maison où le fait s'est passé.

Un commis-voyageur d'une fabrique de draps s'était enfermé dans sa chambre vendredi matin, ne l'ayant plus vu depuis ce moment, le maître de l'hôtel fit ouvrir la porte samedi matin, et on trouva le malheureux, étendu au milieu de la chambre, la tête entièrement fracassée par un coup de pistolet qu'il s'était tiré dans la bouche. Une partie de la cervelle et des cheveux était collée contre le plafond où la balle avait pénétré. Il paraît que la bourre avait mis le feu aux vêtements du cadavre, car non seulement les habits du suicidé mais une partie même des tapis et du parquet étaient consommés dans une assez grande étendue.

— On a reçu des nouvelles de Lisbonne du 22 mai : Les Cortès ont été de nouveau prorogés à la fin de septembre. Les troupes qui avaient fait le siège d'Almeida sont rentrées à Lisbonne.

D'après des lettres de Tunis du 4 mai, le différend du bey avec la Sardaigne serait définitivement arrangé. Un bateau à vapeur arrivée de Gènes le 2 mai à midi, a rapporté les ratifications du traité, et est reparti immédiatement pour Malte. Le bey paye, dit-on, 200,000 piastres à la Sardaigne. Le camp de la Mehamedia est levé ; les troupes partent, et le bey va aller habiter la Goulette. Le désarmement de cette forteresse est ordonné.

— Le gouvernement de l'île de Cuba sévit d'une manière cruelle contre les individus impliqués dans la révolte des nègres. 200 de ces malheureux ont été condamnés à mort et exécutés, 400 autres sont en prison, destinés probablement au même sort. Tous les nègres libres et les hommes de couleur ont reçu ordre de quitter l'île dans les quinze jours. Six Anglais allaient être pendus au départ du dernier courrier ; le consul anglais ayant réclamé leurs personnes, le capitaine-général répondit qu'il s'empresserait de les rendre lorsque justice serait faite.

— On lit dans la Gazette Universelle d'Augsbourg :

Les lettres les plus récentes qui nous sont venues de la Chine contiennent entr'autres la nouvelle que les Anglais s'occupent sérieusement du projet d'ouvrir à leur commerce les ports du Japon. On sait que jusqu'à présent les Hollandais et le Chinois avaient seuls la permission fort restreinte de visiter le port de Nagasaki, et les premiers sont encore aujourd'hui soumis à mille entraves. Le commerce des Anglais s'est fait jusqu'à présent par l'entremise des Chinois, dont l'année passée les jonques portaient uniquement des marchandises anglaises à Nagasaki. Encouragés par ce succès, dernièrement quelques Anglais, déguisés en Chinois, s'étaient associés aux marchands qui fréquentent ce port, tentative qui, découverte, aurait pu coûter la vie à ses auteurs.

Pendant que les particuliers poursuivent ce but avec une ardeur intrépide, le gouvernement ne demeure pas inactif. Non seulement il a tâché plusieurs fois d'apaiser l'empereur du Japon à accorder au pavillon britannique une part directe au commerce de ce pays ; il a chargé en même temps le capitaine Belcher de faire avec une escadre suffisante un examen hydrographique du littoral de cet empire. Il se pourrait que cela fit naître des rixes avec les Japonais, et qu'à leur tour celles-ci menassent plus loin ; mais cela ne serait pas que les Anglais trouveraient cependant un prétexte pour s'attaquer aux Japonais. Toujours est-il que non seulement les marchands, mais encore les hommes d'état de la Grande-Bretagne regardent comme vitale la question de rendre à tout prix les marchés japonais accessibles au commerce britannique.

— La Gazette de Posen annonce que la bibliothèque du comte Titus Dzialynski à Kornik, près de Posen, possède le manuscrit autographe d'un roman que Napoléon avait commencé, sous le titre de Clisson de Eugénie. A la demande du comte Dzialynski, le duc de Bassano a fait constater l'authenticité de ce manuscrit par une commission composée de M. Ch. de Montholon, du baron Fain et du baron Mounier. Cet ouvrage possède aussi le projet de Napoléon de prendre le commandement de l'armée du sultan. Cette pièce n'est pas écrite, mais annotée de sa main. Les personnes qu'il avait choisies pour l'accompagner en Turquie étaient Songes, Rolland, Marmont et Aquite. Le comte Dzialynski possède encore d'autres autographes de Napoléon.

— On écrit de Stockholm, 21 mai. Le changement de ministère a commencé. Le roi a accepté, le 19, la démission de trois conseillers de la couronne : M. Grabbe, d'Henrlin et baron Lovisin, qui ont été remplacés par le lieutenant-général baron Payron, le baron Nordenfalk et M. Silberstolpe. La diète du royaume est convoquée pour le 10 juillet prochain.

— Une note placardée dans Paris, émanant de la préfecture de police, constate que, dans le courant de l'année 1843, les cochers de place de Paris ont remis à l'administration fr. 18,097.50 c. d'argent laissé dans leurs voitures et. 22,719.30 c.

en objets précieux. Ce qui fait ensemble. fr. 40,816.80 c.

— Il s'est produit, aux environs de Lorquin (Meurthe), un phénomène digne de l'attention des géologues. Un obélisque de près de 60 pieds d'élevation, situé au sommet d'une montagne, s'est enfoncé à la vue de plusieurs personnes, ne laissant plus que sa cime à découvert, et une infiltration considérable d'eau a coulé aussitôt le vide laissé par l'engloutissement de ce roi de la forêt.

— On assure que la célèbre Mme de la Motte qui joua en si déplorable rôle dans l'affaire du collier de diamants de la reine Marie-Antoinette, et qui fut condamnée à être marquée aux deux épaules, foudroyée dans les rues de Paris et être enfoncée pendant le reste de ses jours à la Salpêtrière, d'où elle parvint à s'échapper, vient de mourir dans un hôtel du faubourg St.-Germain, à l'âge de 90 ans. Pendant plus de 30 années, la comtesse de la Motte se conservait le voile mystérieux dont elle s'était enveloppée et que sa mort seule a déchiré !

— On écrit de Liège, 1^{er} juin. Un grand malheur est arrivé hier après-midi, vers 3 heures, à la houblonnière de Hortoz, déjà

tristement célèbre par de semblables catastrophes. Un coup de feu, dont on n'a pu et dont on ne pourra probablement pas découvrir la cause, a eu lieu, dans cette exploitation, à 285 mètres de profondeur. Vingt-six ouvriers doivent avoir péri du vie, deux ont reçu des brûlures et deux autres ont été blessés.

— On écrit de Liverpool, 29 mai : Une irlandaise, âgée de dix-sept ans, était accusée, aux dernières assises, du vol d'une robe et d'un jupon. Elle prétendait n'avoir pris ces objets que pour se parer un jour de fête, et que son intention était de les rendre. Ni sa beauté, ni la bonne conduite antérieure de cette jeune fille, n'ont pu trouver grâce devant ses juges. Elle a été condamnée à sept années de déportation. Tel a été sur elle l'effet de cet arrêt sévère, qu'elle en est devenue folle en moins de vingt-quatre heures ; ses cheveux ont blanchi, et elle se trouve à l'infirmerie de la geôle dans un état désespéré.

SOUS-BOARDS
SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRE
le Havre et la Hollande.
Le steamer **Hambourg**, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam le matin, le mercredi 5 juin.
S'adresser à MM. Smith et Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam. 6419

ETABLISSEMENT DE BAINS
Fixes et à Domicile,
Korte Houtstraat, N.° 33, à La Haye.
Ouvert depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
Abonnement. Six bains trois florins. 6418

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1^{er} Juin.

	Int.	COURS 31 mai.	OUVERT.	FERME.
Dettes actives	2 1/2	61	61	60 1/2
Dito dito	3	74	74	74
Dito dito	5	100	100	100
Dito des Indes	5	99 1/2	100	100
Dito dito	3 1/2	94	94	94
Syndicat	4 1/2	99	99	99
Société de Commerce	4 1/2	142	142	142
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	107	107	107
Dito de Harlem	4 1/2	109	107	107
Dito de Rotterdam	4 1/2	109	107	107
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	107 1/2	—
Dito dito 1828 & 18295	—	—	106 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 18335	5	98	98	98
Emprunt de 1840	5	—	—	—
Id. des Steigins et Comp.	5	—	—	—
Passive	5	—	—	—
Dettes différées à Paris	—	—	—	—
Deffered	—	—	—	—
Ardoin	5	22 1/2	22 1/2	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	78	—
Id. id. 1843	—	—	81	—
Obligations à Londres	2 1/2	46 1/2	46	—

Le marché n'était pas fort animé en opérations des fonds nationaux. Toutefois l'aspect général des fonds hollandais était très-ferme. Les espagnols se maintiennent à leur prix. Les portugais, sur une hausse qu'ils ont éprouvée à Londres, étaient plus offerts.
Cours de l'argent : prêt à garantie 3 1/2 % ; prol. 4 % ; escompte 2 1/2 %.
Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 61 1/2 ; Holl. 5 % 100 ; Société de Commerce 142 1/2 ; Ardoins 22 1/2.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE.

Amsterdam, dimanche 2 juin.

2 1/2 % 61 1/2 ; 5 % Holl. 100 ; 4 % I. O. 94 1/2.
Les affaires étaient très-animées en intégrales ; mais les opérations en fonds étaient nulles.

Bourse de Paris du 31 Mai.

	Int.	COURS 30 mai.	OUVERT.	FERME.
Cinq pour cent	—	—	122 10	—
Trois pour cent	—	—	84 55	—
Emprunt Ardoin	—	—	32 1/2	—
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	5	—
Certificats Falconet	—	—	102 60	—
Dettes actives	2 1/2	—	—	—
Dettes actives	5	—	104	104 1/2
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 1^{er} Juin.
Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 1/2.
Dettes différées anciens ». — Passive, 5 % ». — Lots de Reuss, 67 F. 1/2.
après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 24 1/2. — Coupons, 7.

Bourse de Londres du 31 Mai.
3 % Consol. 99 1/2. — 2 1/2 % Rentes, 101 1/2. — 5 % ». — 5 % 100 ». — Id. Emp. ». — Esp. 5 % 23 1/2. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 45 1/2. — Id. 3 % ». — Russes, 2.

Bourse de Vienne du 26 Mai.
Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 78 1/2.
de 1834, ». — Actions de la Banque 1630.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwe